

## Cadre Général de la maintenance éclairage public en niveau unique

TE44 propose un niveau de maintenance unique et en option une ou des tournée(s) supplémentaire(s) à la demande de la collectivité.

A travers ce niveau de maintenance (forfait), TE44 procédera en tant qu'exploitant, aux réponses liées à la réforme anti-endommagement, au pilotage des armoires (sous couvert de la fourniture et de l'installation du matériel adéquat), aux contrôles électriques des armoires, à la gestion des accès aux ouvrages, à l'intégration de la donnée.

Également, désormais, TE44 procédera au remplacement des points lumineux dits vétustes (lampes / foyers) par de la technologie LED dans le cadre de missions de dépannage ou de rénovation (hors forfait).

### Niveau unique de maintenance :

#### **Forfait :**

- 1 tournée diurne par an de contrôle et dépannages (coût déplacement véhicule et personnel inclus dans le forfait mais prestations effectuées rémunérées en supplément)
  - Armoires :
    - Vérification visuelle et mise à jour des horaires suite à la prise d'un arrêté municipal,
    - Vérification du bon fonctionnement de l'allumage/extinction,
    - Nettoyage e l'armoire si besoin,
    - Etiquetage de l'armoire si non existante et/ou non à jour,
    - Mise à jour de la donnée EP si différente de celle indiquée dans l'outil de GMAO.
  - Foyers lumineux :
    - Vérification du bon fonctionnement,
    - Dépannage,
  - Mise à jour de la donnée si différente de celle indiquée dans l'outil de GMAO, Mâts, mâts solaires et appuis communs :
    - Vérification de l'état et si pose de matériel autre que de l'EP avec prises de photos
  - Réseau : vérification des zones à élaguer.
- Réalisation du géoréférencement de classe A de l'ensemble des réseaux EP,
- Réponses aux DT/DICT/ATU 24h/24 et 7j/7,
- Accès à un outil de GMAO répertorient le patrimoine d'EP connu et permettant la déclaration/suivi des interventions,
- Contrôle de conformités des armoires par un organisme agréé,
- Télépilotage des armoires,
- Fourniture de devis.

#### **Hors forfait :**

- Mise en sécurité des installations,
- Interventions de dépannage en 4h/72h,
- À la suite de la tournée de contrôle ou à la demande de la collectivité :
  - Réglage des armoires/horloges au-delà du nombre prévu au forfait,
  - Dépannages,
  - Recherche de pannes complexes,
  - Remplacement d'équipements.
- Tournée supplémentaire, à la demande expresse de la collectivité, suivant la saisonnalité et hors haute saison (automne/hiver),
- Demandes d'accès aux ouvrages et consignations d'ouvrages.

**Sur devis :**

- Pose et dépose des motifs de fin d'année suivant les délais de prévenance et modalités fournis par TE44,
- Travaux de rénovation des ouvrages d'éclairage public liés aux obligations réglementaires,
- Travaux supplémentaires (réparation, reprise, modification et/ou remise à niveau de l'éclairage public).

**Tournée supplémentaire en option :**

Le nombre de tournée diurne en supplément de contrôle et dépannages (coût déplacement véhicule et personnel inclus dans le forfait mais prestations effectuées rémunérées en supplément) comprenant :

- Armoire :
  - Vérification visuelle et mise à jour des horaires suite à la prise d'un arrêté municipal,
  - Vérification du bon fonctionnement de l'allumage/extinction,
  - Vérification et mise à jour des horaires suivant l'arrêté municipal,
  - Nettoyage de l'armoire si besoin,
  - Etiquetage de l'armoire si non existante et/ou non à jour,
  - Mise à jour de la donnée EP si différente de celle indiquée dans l'outil de GMAO.
- Foyers lumineux :
  - Nettoyage,
  - Vérification du foyer,
  - Vérification du bon fonctionnement,
  - Dépannage,
  - Mise à jour de la donnée EP si différente de celle indiquée dans l'outil de GMAO,
- Mâts, mâts solaire et appuis communs :
  - Vérification de l'état,
  - Vérification de la conformité suivant la norme C17-200,
  - Vérification de l'environnement (besoin d'élagage...),
  - Elimination soigné de l'affichage sauvage,
  - Vérification de toute forme de corrosion.
- Réseau : vérification des zones à élaguer,
- Prises festives :
  - Vérification du bon fonctionnement,
  - Mise à jour de la donnée EP si différente de celle indiquée dans l'outil de GMAO.